

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## ANGLETERRE.

Londres, le 22 juin. — Les bulletins sur la santé du roi, des 20, 21 et 22, annoncent que le sommeil de S. M. a été souvent interrompu par des accès de toux avec expectoration.

— Les médecins du roi ne quittent plus, depuis samedi, le château de Windsor. Le changement de ton dans les bulletins alarme beaucoup le public, et chaque nouveau bulletin est attendu avec la plus grande inquiétude.

## FRANCE. — Paris, le 22 juin.

### EXPÉDITION D'ALGER.

Rapport de S. Exc. M. le président du conseil des ministres.

Sidi Ferruch, 14 juin 1830.

Prince, l'armée navale que l'attente de la flottille de l'armée de débarquement avait retenue plus de dix-huit jours dans la baie de Palma, mit à la voile le 10 juin. La brise faible d'abord devint assez forte pour que plusieurs petits bâtimens eussent des avaries. Deux bateaux bœufs périrent avec une partie de leurs équipages. Le 12, à la pointe du jour, on découvrit la côte d'Afrique; mais la force toujours croissante du vent et l'agitation de la mer firent regarder le débarquement comme impossible. La flotte s'éloigna momentanément de la terre; des bâtimens légers furent dirigés sur la presqu'île de Sidi-Ferruch et les deux plages adjacentes. La certitude que l'on avait d'y trouver un mouillage favorable, l'abri qu'offrent contre les vents régnans la direction et le relief de la côte, la nature du terrain, qui découvre jusqu'à 4000 mètres de la mer, ne permet pas à l'ennemi de s'embusquer, avaient depuis longtemps appelé l'attention sur cette partie du littoral. Le mouvement rétrograde cessa le 12, à 9 heures du soir, et on fit voile vers le sud; la mer devint plus calme pendant la nuit; le 13, à la pointe du jour on n'était qu'à deux ou trois lieues d'Alger. Les troupes firent éclater la plus vive allégresse, et les cris de *vive le Roi!* s'élevèrent de toutes parts; l'armée navale qui avait marché vers le sud, changea de direction et fit voile parallèlement à la côte, vers la presqu'île: les bâtimens armés en guerre se placèrent en tête; ils étaient destinés à battre les ouvrages que l'ennemi aurait pu construire sur le point de débarquement.

La brise soufflant de l'est, on résolut de débarquer à l'ouest de Sidi-Ferruch; à dix heures du matin, les bâtimens armés en guerre se trouvaient à hauteur de cette presqu'île: la tour qui s'y élève était abandonnée. L'ennemi avait désarmé une batterie de 12 pièces de canons, dont on devait s'attendre à essayer le feu. Un camp était établi à une lieue environ du rivage. On découvrait en avant quelques batteries et des groupes de cavaliers arabes. Un bâtiment à vapeur s'approcha de la côte et son équipage eût bientôt dispersés les cavaliers. Les batteries ennemies dirigèrent quelques boulets et quelques bombes vers le mouillage, mais sans produire aucun effet.

À huit heures du soir, les trois escadres, la première division du convoi et la flottille de débarquement avaient jeté l'ancre. Des ordres furent donnés pour que le débarquement commençât à la pointe du jour. Le 14, la première division atteignit la terre avant cinq heures du matin, sans éprouver aucune résistance. Les deux autres divisions débarquèrent successivement. Le général Berthezène se porta en avant avec la première et huit pièces de canon. Bientôt les batteries ennemies commencèrent leur feu, et le continuèrent, quoiqu'elles fussent battues directement par notre artillerie de campagne, et prises d'écharpe par les bâtimens du roi, qui s'étaient placés à l'est de la presqu'île. Le général Berthezène reçut l'ordre de tourner par la gauche la position qu'occupait l'ennemi. Le mouvement eut le résultat qu'on en attendait: les batteries furent abandonnées. Treize pièces de 16 et deux mortiers tombèrent en notre pouvoir. Les divisions Loverdo et d'Escars suivirent le mouvement de la première. À onze heures, le combat avait cessé, et l'ennemi fuyait de toutes parts.

Nos soldats ont montré autant de sang-froid sur le champ de bataille que jusqu'alors ils avaient fait éclater d'enthousiasme. Nous avons perdu vingt hommes; aucun officier n'a été atteint.

L'aspect du terrain, en avant de la presqu'île, répond parfaitement à la description qu'en a faite le colonel Boutin: il est sablonneux et légèrement ondulé; de fortes broussailles le couvrent dans presque toutes ses parties. La presqu'île est un rocher calcaire, sur lequel s'élève un santon, auquel les espagnols ont donné le nom de *Torre-Chica*. Elle est destinée à servir de place de dépôt pour nos approvisionnements de toute espèce. Le général Valazé y a tracé un retranchement qui aura peu de développement, et dont la construction est déjà commencée.

J'ai l'honneur, etc. Signé comte de BOURMONT.

Voici un extrait du rapport de l'amiral Duperré, publié dans la *Gazette*:

« C'est le 10 de ce mois que l'armée navale est partie de Palma. Le 12, elle s'est de nouveau présentée devant la côte d'Afrique, et les vents l'ont une seconde fois forcée de prendre le large. Le 13, elle est venue devant Alger, et après avoir longé les forts et les batteries, elle s'est rendue dans la baie de Torre-Chica. Le fort de cette baie et la batterie de la pointe avaient été abandonnés par l'ennemi; mais il avait placé sur les hauteurs voisines les mortiers et les canons dont précédemment ces deux points étaient armés.

« Le bateau à vapeur le *Nageur* a fait évacuer une batterie composée d'un mortier et d'un canon. Un matelot du vaisseau le *Breslaw* a été blessé par un éclat. Un autre matelot de la frégate la *Surveillante* a eu la cuisse emportée par un boulet.

« Il était trop tard pour tenter le débarquement; mais toutes les dispositions ont été faites pour l'effectuer le lendemain.

« Trois bâtimens légers ont été placés dans l'est de Torre-Chica, pour battre en flanc les batteries de l'ennemi; deux bateaux à vapeur devaient protéger le débarquement dans l'ouest.

« Le 14 juin, à 4 heures 1/2 du matin, la première division de l'armée a été mise à terre avec 8 pièces d'artillerie de campagne.

« Ce mouvement a été suivi à six heures par la seconde division, et toute l'artillerie de campagne.

« À six heures et demie, le général en chef a débarqué, et, vers midi, toutes les troupes se trouvaient à terre, ainsi que des munitions, des vivres et des approvisionnements, dont le débarquement se continuait avec la plus grande activité.

« Deux matelots se sont élancés à terre, et ont été arborer le pavillon du roi sur le fort et sur la tour de Torre-Chica, où le quartier-général de l'armée était établi à dix heures du matin. »

Une lettre de Toulon, du 18 juin, porte:

On a appris par une correspondance particulière que l'armée, à son débarquement, a trouvé de l'eau en abondance auprès de la mosquée de Sidi-Ferruch. Les blés y étaient encore sur pied, et il faut que l'ennemi ait fui avec beaucoup de promptitude, puisqu'il n'a pas eu le temps d'y mettre le feu.

Tous les rapports s'accordent sur notre perte, qui n'est que de 20 à 30 hommes tués.

M. Bourmont a failli l'être. Il était sur un mamelon entre la batterie de Torre-Chica et une division de son armée, dont il observait les mouvemens, lorsqu'un boulet, qui est tombé à ses pieds, l'a entièrement couvert de sable.

Une lettre datée du 14, du bord de la *Provence*, fait mention d'une circonstance bien intéressante au moment de la séparation de l'amiral Duperré et du général en chef.

Les compagnies d'élite qui étaient sur ce vaisseau, ainsi que l'état-major-général, étaient prêts à s'embarquer, et le comte de Bourmont se disposait à les suivre, lorsque l'amiral Duperré lui tendant la main, lui dit d'une voix émue: « Monseigneur, je suis à vous à la vie et à la mort, vous pouvez compter sur moi. » Ils s'embrassèrent alors. Cette union intime et cette confiance réciproque fut vivement partagée par les troupes de terre et de mer: elles le témoignèrent par des acclamations répétées. (*Gazette*.)

On a reçu de nouvelles dépêches au ministère de la marine ce soir à 5 heures. Elles annoncent qu'à la suite d'un engagement assez sérieux plusieurs batteries ont été enlevées. Une charge de cavalerie arabe nous a fait perdre un peu de monde. On compte environ 50 tués ou blessés.

Le général en chef a eu soin de consigner dans sa dépêche que son fils était monté le premier dans la redoute, que lui-même avait entendu un boulet siffler à ses oreilles, et qu'un autre boulet avait atteint les jambes de son cheval.

Parmi les blessés on cite deux officiers de marine. Les deux bateaux à vapeur armés de canons ont rendu les plus grands services. (*Globe*.)

On a beaucoup exagéré le nombre des forces algériennes. D'après les dépêches du consul-général anglais à la fin d'avril dernier, les forces régulières du dey ne s'élevaient qu'à 16,000 hommes d'infanterie et à 2,600 hommes de cavalerie. 6000 hommes à Constantine, à Bonu et La Calle.

On écrit de Tours, en date du 19 juin:

« Frémont qui a figuré comme témoin dans le procès de l'assassinat de M. Courier dont il a avoué être le meurtrier, est mort hier; son cadavre a été ouvert; on n'a trouvé aucune trace de poison. Il est mort d'une apoplexie, résultat d'une fièvre cérébrale. Il est certain que cette maladie a été occasionnée par l'effet moral de l'audience.

« Par jugement en date du 17 juin, Frémont avait été condamné à payer la somme de 10,000 fr. à titre de dommages-intérêts envers les enfans de Courier. »

— On écrit de Lyon, le 19 juin:

« Le 17 juin, entre trois et quatre heures du soir, un rassemblement très-considérable d'ouvriers menuisiers s'est formé sur la place de Bellecour; ils se sont portés au nombre d'environ 500, sur l'Hôtel-de-Ville, où ils ont pénétré sans résistance, le poste n'étant pas gardé par une force suffisante. Ils avaient pour objet de demander la liberté d'une soixantaine d'entre eux qui ont été arrêtés ces jours-ci pour n'avoir pas déséré aux injonctions de l'ordonnance de police récemment rendue au sujet de cette coalition d'ouvriers. Malgré la harangue paternelle et bienveillante que leur a faite M. le maire, pour les engager à rentrer dans le devoir et dans leurs ateliers, en attendant que leurs intérêts aient été réglés par l'autorité, les mutins ne se sont point séparés. M. de Lacroix-Laval s'est retiré alors, en leur déclarant qu'il se verrait avec regret réduit à faire emploi de force pour les dissiper. Pendant ce temps, la gendarmerie à cheval était venue se ranger en bataille sur la place des Terreaux, entre l'Hôtel-de-Ville et le théâtre. Enfin, d'après l'assurance qui leur a été faite, au nom de M. le maire, que leurs camarades arrêtés seraient mis en liberté aujourd'hui, à huit heures du matin, ils se sont retirés et les attroupemens qu'avait occasionnés cette réunion d'ouvriers se sont dissipés.

— Un négociant, commissionnaire en vins, payant plus de 2000 francs de contribution, a appris par le tableau de rectification dressé par M. le préfet de la Seine, qu'il a cessé de vivre depuis la clôture des listes annuelles au 30 septembre dernier.

Justement effrayé d'une nouvelle qui lui a été annoncée sans le moindre ménagement, il est venu ce matin en personne, devant la cour royale de Paris, demander un arrêt qui lui permette de vivre encore.

La cour y a fait droit.

— M. Leleux, gérant de l'*Echo du Nord*, condamné à un mois de prison pour délit de la presse, subit en ce moment sa peine; mais étant électeur, et persuadé que l'exercice de son droit ne peut pas être suspendu par la circonstance de sa captivité, il vient d'adresser à M. le président du tribunal de Lille une requête à l'effet d'obtenir l'autorisation d'aller voter. Après l'opération, il se constituera de nouveau prisonnier pour achever son temps. M. Leleux fonde sa demande sur l'usage qui est d'accorder au détenu cité en témoignage la faculté de sortir pour remplir sa mission.

— Un journal ministériel avoue aujourd'hui que c'est la crainte de l'influence des élections de Paris et de quelques départemens voisins, sur les élections générales qui a engagé le gouvernement à retarder les élections.

« Eh bien ! oui, dit le *Globe*, Paris ne donnera pas le signal; mais il couronnera l'œuvre qu'auront dignement ébauchée tant d'autres villes de France. Ce choc de soixante-quinze élections, qu'on s'imaginait amortir en le retardant, n'en sera, selon nous, que plus redoutable. Déjà battu le 23 juin, que deviendrez-vous, pauvre ministère, devant cette avalanche que vous vous êtes réservée pour le 12 juillet.

— Des lettres de la Sicile donnent les détails les plus déplorables sur l'éruption de l'Etna du 16 juin, dont nous ne connaissions pas tous les ravages.

L'explosion terrible qui a ouvert sept cratères de plus au volcan a détruit huit villages voisins de la montagne, et sur lesquels ne s'étaient jamais étendus jusqu'à ce jour les laves ni les feux du volcan. Toutes les habitations ont disparu sous des monceaux de pierres calcinées, de cendres rougeâtres que jetaient au loin dans les campagnes les nouvelles ouvertures de l'Etna. Quoique des détonations effroyables aient annoncé la catastrophe, les habitans de ces villages sont demeurés paisibles dans leurs maisons, rassurés par l'éloignement qui les avait préservés des éruptions précédentes, quelque violentes qu'elles eussent été. La destruction de ces villages, et des hameaux surtout qui les avoisinent, compte par conséquent un grand nombre de victimes en hommes et en bestiaux. Le 24 mai, les édifices consumés fumaient encore, et ce malheureux pays était inaccessible par la chaleur que répandaient les cendres, les pierres et les laves dont il était jonché. Ce n'est qu'après le huitième jour qu'a suivi ce désastre qu'on a pu s'approcher pour porter quelques secours aux incendiés. Mais les recherches qu'on a faites ont été inutiles. Jamais calamité n'a été plus terrible, plus imprévue, ni plus générale. Les côtes de la Calabre, et quelques parties de l'Italie placées sous le vent qui soufflait dans cette nuit désastreuse, ont été couvertes de la même poussière roussâtre sous laquelle les contrées voisines de l'Etna ont été ensevelies.

— Un nouvel opéra de MM. Scribe et Auber, *la Bayadère amoureuse*, est en répétition à l'Opéra.

## PAYS-BAS.

### ACTES DU GOUVERNEMENT.

Un arrêté royal du 21 de ce mois porte :

La haute-cour de justice des Pays-Bas aura son siège à La Haye.

Le siège des cours provinciales est fixé ainsi :

- Brabant septentrional, à Bois-le-Duc;
- Brabant-Méridional, à Bruxelles;
- Limbourg, à Maestricht;
- Gueldre, à Arnhem;
- Liège, à Liège;
- Flandre Orientale, à Gand;
- Flandre Occidentale, à Bruges;
- Hainaut, à Mons;
- Hollande, à La Haye;
- Zélande, à Middelbourg;
- Namur, à Namur;
- Anvers, à Anvers;
- Utrecht, à Utrecht;
- Frise, à Leeuwarden;
- Overysseelt, à Zwolle;
- Groningue, à Groningue;
- Drenthe, à Assen;
- Luxembourg, à Luxembourg.

Le roi a nommé bourgmestre de la ville de Herve, M. A. A. Froidthier.

LIÈGE, LE 25 JUIN.

\* \* Les personnes dont l'abonnement expire à la fin du mois, sont priées de le renouveler, afin de ne pas éprouver de retard dans l'envoi du journal.  
Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 1/2 cents Pays-Bas par trimestre, pour Liège, et de 5 flor. 67 cts. Pays-Bas franco, pour les autres villes du royaume.

Nous avons été mal informés quand nous avons annoncé précédemment que M. de Potter et ses compagnons d'exil étaient partis de Vaals le 20 de ce mois. C'est seulement hier 23, au matin, qu'ils se sont mis en route pour Aix-la-Chapelle. Mais, le croira-t-on, malgré le visa de l'ambassadeur de Prusse, apposé sur leurs passeports, la régence d'Aix-la-Chapelle n'a pas voulu leur permettre le passage, et force leur a été de revenir à Vaals, où ils sont encore. On nous assure que la police d'Aix n'a pas même souffert la présence dans cette ville des familles des malheureux bannis, et qu'elle les a obligés à suivre ces derniers. Nous ne comprenons rien à cette conduite, qui aggrave si cruellement la peine infligée à des hommes dont la qualité seule de condamnés devrait inspirer de l'intérêt. La faute en est-elle à la régence d'Aix ? en est-elle au gouvernement prussien ? Nous ne savons; mais quel est l'homme qui ne désapprouvera pas un pareil traitement ? Que les autres gouvernemens suivent l'exemple de la France et de la Prusse, et quel est le coin de terre où nos exilés poseront le pied ?  
(Eclaircisseur.)

— A l'occasion des mesures prises sur les demandes qui ont été adressées au roi pour l'extension de quelques chemins vicinaux, S. M. a chargé le département de l'intérieur de veiller spécialement à ce que l'amélioration des chemins vicinaux n'ait jamais lieu d'une manière qui puisse nuire aux moyens de défense du royaume. (G. des P.-B.)

— Une superbe pendule astronomique, inventée et exécutée par M. Goetmakers, horloger, du Hainaut, vient d'arriver à Bruxelles pour faire partie de l'exposition. Elle représente les révolutions des astres, d'après les systèmes anciens et modernes.

— Dans un aperçu statistique, le *Tems* rapporte que le terme moyen des taxes payées par chaque individu s'élève dans les Pays-Bas à 31 fr. 27 1/2 centimes. Je ne dirai pas que le publiciste français a compté sans son hôte, mais je prendrai la liberté grande de lui dire qu'il a compté sans les centimes additionnels, bagatelle qui ne s'élève, en l'an de grâce 1830, qu'à fl. 6,730,000. Ajoutons à cette somme le bénéfice des barrières, qui, d'après une évaluation ministérielle, rapportent bien au-delà d'un million, et les revenus des domaines, qui ont été calculés officiellement à près d'un million. Il paraît qu'on ignore en France que dans notre pays toutes les dépenses ne figurent point sur les budgets des dépenses de l'état et que tous les revenus du fisc ne figurent pas dans les lois qui fixent les moyens de faire face à ces budgets. Voilà bien des millions que le journaliste de Paris ne fait point entrer en ligne de compte; donc l'auteur de l'aperçu statistique des Pays-Bas a une opinion tout-à-fait fautive de nos affaires financières, quand il croit que le terme moyen de nos taxes payées par individu n'excède pas celui de la France.

Le publiciste parisien finit par dire que notre dette nationale modérée est un symptôme qui atteste un degré de prospérité peu commune et qui assure au royaume des Pays-Bas une existence aussi heureuse que brillante. Pour le coup, voilà un argument concluant dont personne ne s'est encore avisé de tirer parti dans la Neerlande; puisqu'il est prouvé que les Belges ont l'insigne honneur de payer annuellement leur quote-part dans les intérêts d'une dette active et différée qui s'élève seulement à 1,600,000,000 de florins des Pays-Bas, mais, grâce au système spéculatif de nos financiers, cette dette modérée sera éteinte dans quelques siècles, si Dieu nous donne paix et prospérité.  
(Cath.)

— Le libraire Beekman, à La Haye, vient de faire distribuer le prospectus d'un nouveau journal ayant pour titre : *Het Nederlandsche Verbond* (l'Alliance néerlandaise.) Les rédacteurs y déclarent qu'ils s'efforceront de marcher sur les traces du *Nederlandsche Gedachten*.

— On assure que la maison de bains de Scheveningen est déjà retenue, moyennant le somme de

cent mille florins, pour l'empereur de Russie, qui se rendra à La Haye à l'époque du mariage de la princesse Marianne avec le prince Albert de Prusse.

— Les entrepreneurs des messageries générales de France, Lafitte, Caillard et compagnie annoncent dans les journaux une baisse de prix sur le trajet de Paris à Lille. Voici le taux auquel les prix sont fixés: Coupé, 20 francs; intérieur, 16 francs; rotonde et banquette, 13 francs.

— Dans la nuit du 7 au 8 de ce mois tout un quartier de la ville de Heilsberg en Prusse, est devenu la proie des flammes. Ce n'est qu'au courage héroïque de quelques hommes qu'on a dû la conservation du reste de la ville.

— Il ne paraît pas que des sociétés de villes de France se soient fait inscrire pour le prochain concours d'harmonie. En revanche, la société d'harmonie de Francfort-sur-le-Mein s'est annoncée à la régence avant l'expiration du terme, avec promesse de prendre part au concours, si rien ne s'opposait à un aussi long voyage.

— Il paraîtra bientôt un nouvel ouvrage de Walter Scott, intitulé *Histoire de la démonologie et de la sorcellerie*. On sait que l'auteur a depuis long-temps recueilli, dans tous les pays du monde, les matériaux de cette histoire. On cite, comme preuve du goût du célèbre écossais pour tout ce qui ressemble aux sciences occultes et aux choses merveilleuses, la chambre à coucher qu'il s'est fait construire avec un plafond fait de bois pourri, dont la phosphorescence ressemble pendant la nuit à un clair de lune pâle.

— Voici l'extrait d'une lettre écrite de Constantinople, et adressée au *Journal de Genève* :

« J'ai eu des facilités pour connaître personnellement plusieurs des grands personnages de l'empire, en particulier le favori du sultan Moustapha-Effendi, qui dirige tout quoique à peine âgé de 26 ans. Ce jeune homme paraît avoir beaucoup de bonne volonté sans trop de jugement, et du génie sans instruction; un moment il s'amuse à tirer de l'arc avec le Sultan, puis l'accompagne au bain, lui donne des conseils sur le traité d'Andrinople, dispose d'une province ou d'un pachalik, tient le petit divan, déplace ou fait nommer un ministre; examine les comptes du cuisinier, paie son cordonnier, etc.; et au milieu de ces attributions diverses, il trouve le temps de faire des affaires pour son compte, exploite une ferme à l'anglaise, entend des opérations de commerce, fait construire des bâtimens marchands, et veut s'occuper des riches et nombreuses mines qui, dans le moment actuel, ne rendent rien ou peu de chose.

« C'est par là qu'out commencé mes relations avec lui, et j'ai fait, à sa demande, une course pour examiner une mine qu'il disait être du charbon de terre, c'était du lignite, et ne valait rien. Le Sultan lui-même paraît prendre beaucoup d'intérêt à la découverte de mines de houille, car il a voulu posséder les divers échantillons que j'avais rapportés, et en ayant perdu un, il m'a fait demander si j'en avais un autre à lui donner.

« La connaissance la plus intéressante que j'ai faite parmi les Turcs, est celle du Capidgi-Bachi, fils de Veli Pacha, et petit-fils du fameux Ali Pacha de Janina. Ce jeune homme paraît doux, mais spirituel et libre de préjugés, il a un amour ardent pour l'instruction, et un respect pour tout ce qui est européen, dans les circonstances critiques de l'Albanie et de la Porte, il peut avoir une grande influence sur les destinées de son pays.

« Voici un trait qui vous donnera une idée des changemens qui se sont opérés dans la société turque. J'ai été appelé un jour à prier le favori du sultan, de permettre au petit-fils d'Ali Pacha, d'aller au bal masqué chez l'ambassadeur français, j'ai joué à l'écarté avec le Capitan-Pacha, j'ai vu des membres du sérail, et entre autres, le Hexim-Bachi, boire à la liberté du commerce, et à l'égalité des droits pour tous les sujets de l'empire; enfin, Dieu sait ce que je n'ai pas vu; et pour conclure, je crois que le peuple turc ne peut manquer de se relever; mais je n'ose former une opinion sur son gouvernement, même si on l'abandonne à ses luttes intérieures par où il doit passer, et que je prévois être très-prochaines.

L'Albanie est en révolte ouverte, et on dit que Janina est tombé entre les mains des insurgés. Hier sont arrivés ici deux proclamations aux Grecs qui sont exclus du nouvel état; l'une de Kutahi, grand visir, il les appelle ses frères, les invite à la soumission, et leur promet toutes faveurs; l'autre du Séraskier-Poti, chef de la coalition des Albanais, il l'adresse aux Grecs ses frères d'armes, leur dit que c'est le moment de se venger, et les invite à s'unir à l'Albanie pour résister à la tyrannie du Sultan. Voilà le commencement de grandes choses! La Porte est dans l'impuissance de réduire les Albanais, s'ils restent unis; ce dont je n'ai pas le moindre doute.

Ce n'est pas chez un orfèvre, mais chez un particulier vendant des diamans que la filouterie, mentionnée dans notre n° d'hier, a été commise, et l'empreinte du cachet ne portait pas la lettre X, mais la lettre H. (Gazette des Pays-Bas.)

On lit dans un journal: « Le tailleur Wildgans, à Mayence, vient d'inventer un habillement fait d'une seule pièce, et se composant de cravate, gilet, culotte, redingotte et gêtres; il est très commode et il ne faut pas une minute pour le mettre; L'inventeur va se faire donner une patente pour exploiter cet objet de son industrie. »

Un Suédois a inventé une machine pour chauffer les chambres sans feu; elle est très simple et se compose de deux roues placées parallèlement l'une contre l'autre, et tournant avec une grande vitesse et en sens inverse: Le frottement de l'air produit une chaleur qui égale, dit-on, celle d'un poêle. (Journal d'Anvers.)

Le célèbre artificier Dr Galgert de Stockholm se trouve à présent à Saint Pétersbourg, il y fait monter des ballons aérostiques enflammés, qui se touchent à une certaine hauteur et déchargent leurs fusées les uns contre les autres. Ce spectacle attire la foule.

L'art de l'artificier est poussé, à Philadelphie, à un degré inconnu en Europe. Un artiste est parvenu récemment à représenter dans un feu d'artifice des vues et des tableaux historiques, d'après les originaux des plus célèbres peintres. On dit même qu'au moyen de ces feux, de différentes couleurs, il était parvenu à rendre assez heureusement les effets du coloris. (Id.)

Les deux jumaux siamois qui sont encore à Londres, viennent, dit-on, de se brouiller; l'un d'eux ayant reçu en présent une belle montre d'or l'autre en est devenu jaloux. La querelle, s'il en faut en croire le bruit public, aurait fini par des voies de fait.

Dans le Caucase, lorsqu'un tremblement de terre se fait sentir, les Tartares et les Arméniens se réfugient dans les mosquées et dans les églises. Des lettres de Kisliar mandent que le 9 mars dernier, plus de 500 personnes ont péri sous les ruines de ces temples ou des maisons renversés par un tremblement de terre qui a duré plus de dix secondes. Une des hautes montagnes de ces contrées s'est ouverte pendant la catastrophe au bruit de détonations effroyables; une partie s'est détachée du sol, et a rempli de ses débris une riche vallée. Les chaumières arméniennes, les huttes tartares sont demeurées ensevelies; tout a péri, hommes et bestiaux. Pendant les neuf jours qui suivirent le tremblement de terre, on ressentit des secousses moins fortes et moins funestes.

#### ELECTIONS PROCHAINES.

Sortie de M. Reyphins.

Les états provinciaux de la Flandre occidentale ont joué dans les élections de l'année dernière un rôle malheureux, mais très-grave. Ce sont eux qui ont envoyé à la chambre, en remplacement de M. Meulenaere, M. Sandelin dont, pendant la session dernière, on a pu apprécier les votes et le mérite. Sans ce choix, nous ne serions pas dotés d'une nouvelle législation de la presse, et la nation paierait probablement cette année quelques millions d'impôts de moins; car on sait que le rejet du budget annal de 1830 et le rejet du projet de loi de la presse ont dépendu l'un et l'autre d'une seule voix. On assurait l'année dernière que plusieurs membres des états provinciaux de la Flandre occidentale en votant pour M. Sandelin étaient dans une complète erreur sur ses opinions. Si les re-

grets de ces membres sont sincères, leurs concitoyens le sauront cette année; car cette année aussi, par suite de la sortie de M. Reyphins, le rôle électoral des états de cette province est d'une grande importance; ils peuvent réparer encore le tort qu'ils ont fait à l'opposition méridionale. Cette fois au moins on n'ignore plus ni le caractère ni les opinions du candidat, et ceux qui se seront trompés à cet égard auront bien voulu se tromper; car M. Reyphins s'est tellement fait connaître qu'en ce qui le concerne tout le monde aujourd'hui doit savoir à quoi s'en tenir.

Le contraste entre l'ancien rôle de M. Reyphins et celui qu'il remplit depuis quelque temps, donne à sa conduite parlementaire un caractère tel que nous ne pensons qu'il y ait à la chambre un seul remplacement plus à désirer que le sien.

La conduite parlementaire de M. Reyphins est celle de M. Pas de Beaulieu en France, avec cette grande différence que M. Reyphins avant sa conversion n'était pas un membre ordinaire de l'opposition, mais qu'il en était le chef, le chef le plus impétueux, le plus redoutable au ministère, toujours prêt à lui livrer les plus vives attaques et à le combattre avec les expressions les plus amères. Un pareil changement est encore inouï chez nos voisins; jamais en France on n'a vu un membre influent de l'extrême gauche se reporter tout-à-coup au centre.

En matière de finances, où M. Reyphins avait été d'une opposition si tranchée, à partir de 1828 chaque fois que sa voix a pu avoir quelque importance il a voté dans le sens du ministère. Il a voté pour le budget de 1829 qui s'il avait voté contre, était rejeté; la moûture existait encore à cette époque, et on assure que M. Reyphins s'était autrefois engagé publiquement dans un de ses discours à ne jamais accepter de budget tant que la moûture existerait; il a voté pour le budget annal de 1830, qui, par une fatalité singulière, a encore dépendu d'une voix, et était rejeté si M. Reyphins avait voté avec la grande majorité de ses collègues du Midi; dans la discussion du dernier budget décennal, M. Reyphins a encore voté dans le sens du ministère, non-seulement pour la loi des dépenses, mais encore pour celle des voies et moyens qui fut rejetée.

Dans un tableau que nous avons dernièrement publié, on a pu voir qu'à partir de 1828, des treize discussions auxquelles on y fait allusion, il n'y en a que deux dans lesquelles M. Reyphins se soit séparé du ministère, savoir celle du dépôt au greffe de la pétition des exilés et la discussion du jury, dans laquelle probablement M. Reyphins ne pouvait se prononcer d'une autre manière, sans se mettre en opposition directe avec un de ses anciens discours.

Mais au moins M. Reyphins a-t-il pris le soin d'expliquer à la nation ou à ceux qui l'ont élu, un changement si subit et si inaccoutumé? Non, il ne daigne rien expliquer, ni rien excuser. Lui, dont le talent oratoire était si facile et si abondant, lui qui parlait toujours et pendant des heures entières, aujourd'hui, lors même qu'il n'est pas président, il a la bouche close; sur toutes les importantes questions qui viennent de se discuter, il a été muet, et même si notre mémoire ne nous trompe, pas une seule fois il n'a pris la parole de toute la session.

Si ce n'en est assez pour motiver le remplacement de M. Reyphins, il faut que la longanimité soit grande dans les états d'une province qui naguères voyait tous ses députés dans les mêmes rangs et donnait à l'opposition parlementaire ses membres les plus actifs et les plus énergiques. Nous ne concevons pas de candidat qui ait moins de titre à une réélection, ni moins de droits à des ménagemens de la part des électeurs que celui qui a quitté d'une manière aussi éclatante les rangs de l'opposition pour se tourner contre elle. Celui qui n'aurait jamais émis un vote opposé au ministère, mais qui au moins serait constamment resté le même, mériterait sans contredit plus de confiance.

Est-il besoin d'ajouter que M. Reyphins est conseiller d'état? Le ministère a déclaré, par son arrêté des destitutions, que les fonctionnaires-députés ne peuvent plus se prononcer contre lui comme ils l'entendent, sans faire le sacrifice de leurs places. C'est aux électeurs à juger si M. Reyphins a prouvé jusqu'ici qu'il était disposé à faire ce sacrifice.

#### SCÈNES POPULAIRES, par Henri Monnier (1).

La loge de la portière. — Personnages.

Madame Desjardins, portière. — Soixante ans; d'une grande exactitude à remplir ses devoirs; esclave du premier; soumise avec le second, à son aise avec le troisième; mangeant dans la main du quatrième; fière et hautaine avec les étages supérieurs.

Bonnet garni d'une petite dentelle; robe d'indienne; tablier de couleur; tablier blanc par dessus.

Madame Pochet. — Quarante-sept ans, sèche au moral comme au physique; adorant les caquets, veuve depuis trois ans de M. Pochet, ancien garçon de bureau au ministère des affaires ecclésiastiques.

Mise dans le genre de madame Desjardins.

Madame Chatumelle. — Cinquante ans; bonne grosse maman; ne disant jamais de mal de personne; 800 livres de rente; recommandeuse de dentelles; du vin dans sa cave; donnant quelquefois à dîner; soi-disant veuve de M. Chalamelle, mort victime de la tourmente révolutionnaire, et que ses amis de la maison prétendent n'avoir jamais existé; obligeante, peu bavarde, quoique habitant les étages supérieurs.

Chapeau et robe de soie, les dimanches et les fêtes.

Mademoiselle Verdet. — Cinquante-cinq à soixante ans; revêche, prude, dévote, de la confrérie de la Vierge, à St-Eustache; n'aimant rien au monde que ses trois chats: pilier de paroisse; rendant de fréquentes visites aux dames de charité de son arrondissement; faisant des rapports au Suisse, au bédeau, au donneur d'eau bénite; sortant de l'église pour entrer chez la Portière ou chez ses voisins; déchirant tout le monde.

Grand bonnet monté tombant sur ses yeux constamment baissés; un paroissien toujours à la main, bien qu'elle ait un ridicule.

Mademoiselle Reine. — Trente à trente cinq ans; assez belle personne; parlant fort peu; gouvernante d'un homme seul; n'y regardant pas de près; surprise un jour, la croisée entrouverte, par madame Pochet, dans la chambre à coucher de son maître, au moment où monsieur passait sa chemise.

La Lyonnaise. — Cinquante-six ans; de l'embonpoint; très-bornée; aimant beaucoup les petits oiseaux; en butte toute l'année aux mauvaises plaisanteries de la loge; bonne femme au fond.

Mise provinciale; robe d'indienne.

Desjardins. — Soixante ans; aimant la bonne chaire; paresseux comme Figaro; toujours crachant, mouchant; grondant; friand; égoïste, grossier et suffisant avec les femmes; en somme, homme fort désagréable.

Casquette à visière; veste de chasse; tablier rarement blanc.

Un député. — Le maître de Mademoiselle Reine; cinquante ans.

M. Laserra. — Soixante-cinq ans; ancien locataire des étages supérieurs de la maison; faisant son ménage lui-même; ex-employé aux contributions indirectes; écarté de ses fonctions en 1815, comme professant des opinions dangereuses.

Petite taille; perruque blonde en assez mauvais état; passant la soirée à voir jouer aux échecs au café de la Régence; fort propre de sa personne; deux chaînes de montres tombant sur ses genoux. Un seul gant à la main. Un petit jardin sur sa fenêtre.

Adolphe Pochet, plus connu sous le nom de Dodo. — Neuf à dix ans.

Polisson dans toute l'acception du mot; proférant les jurmens les plus affreux; mal-propre; passant mille fois par jour les parements de sa veste sous son nez; ne sachant pas un mot de grammaire ni de catéchisme; se battant à tous les coins de rue; rentrant toujours l'oreille déchirée; fréquentant les plus mauvaises sociétés; volant dans le ridicule de sa mère; ayant déjà deux fois ouvert la porte de la cage aux oiseaux de la Lyonnaise, et jeté un des chats de Mlle. Verdet du sixième dans la cour.

Azor, carlin. — Quatorze ans; surchargé d'embonpoint; exhalant après le dîner une odeur fétide; commençant fort à grisonner; libertin; coureur; sur sa bouche.

M. Prudhomme. — Étranger à la maison; cinquante-cinq ans; employé; Titus poudrée; de la tenue; de belles manières; basse taille; d'une politesse recherchée; lié depuis longues années avec le quatrième; une canne de jonc à la main.

Un facteur. — Livrée de la poste; peu de manières.

Un épicier. — Trente-six ans; tenue de visite; gros favoris roux, taillés en rond sur la joue; cravatte de couleur en soie; grand col de chemise entrant dans le chapeau; gilet blanc; pantalon bleu-flore; bas blancs; habit vert. Parapluie rose. — Totalement étranger aux beaux-arts et à la littérature.

Une voix claire. — Casquette polonaise; habit veste de chasse; teint blême; cravatte rouge.

Une voix enrouée. — Chapeau sur le coin de l'oreille; col de chemise rabattu; pantalon cosaque; bottes éculées.

Un individu. — Chapeau rabattu sur les yeux; de grandes jambes et de vaste poches à sa redingotte couleur demuraille.

Après avoir ainsi dessiné d'un trait ferme et hardi, les principaux linéamens de ses divers personnages, M. Henri Monnier songe seulement à les faire agir et parler, avec quelle vérité, avec quelle verve comique, avec quel bonheur d'expression, nous en laisserons juger les lecteurs. Il n'est personne qui ne se soit souvent surpris à rire à la vue des caricatures si spirituelles et si originales échappées au pinceau de M. Monnier; nous ne croyons pas faire un éloge exagéré de l'écrivain en disant que dans ces scènes populaires, il ne se montre pas inférieur au dessinateur.

(1) A la librairie, P. J. Collardin et L. Mahour.

On nous prie de publier la notice nécrologique suivante :

En lisant la lettre qui m'annonce le décès de Mademoiselle Elisabeth-Gertrude-Alexandrine Vanderheyden à Hazeur, je ne puis m'empêcher de réveiller la mémoire de vos lecteurs au sujet des qualités de cette respectable personne, qui sans laisser après elle de monument littéraire ou qui tiennent aux arts, n'en a pas moins acquis le droit de porter ceux qui l'ont bien connue au sentiment d'une secrète admiration.

Il n'est pas commun de pouvoir citer une personne instruite et vertueuse, qui parvenue à l'âge de 48 ans, subissant l'infortune de perdre une mère chérie, restant seule au milieu de jeunes et de nombreux enfants, abandonne tout intérêt personnel, se promet par piété filiale autant que par amour fraternel, de se vouer aux soins qu'ils réclament; et sans permettre à l'étranger de les partager, veut se charger de tout leur bonheur: c'est ce que fit Mademoiselle Elisabeth Hazeur. Isolée et pour ainsi dire sans autre appui que celui de sa raison et de sa force morale, elle fut obligée vers 1792 de vivre loin de son respectable père, forcé de la quitter par les orages politiques de cette époque, et plus tard par les devoirs importants que lui imposèrent hors de sa patrie des charges publiques éminentes: ce fut alors que Mademoiselle E. Hazeur prodigua ses soins à la jeune famille qui l'entourait, elle en fut le mentor et le conseil précieux pendant plus de 20 ans; pour s'acquitter aussi dignement qu'elle de ces obligations que peut suggérer l'amour maternel, on imagine difficilement les sacrifices, de penchants et de plaisirs qu'elle sut faire: cependant ce beau dévouement ne paraissait jamais coûter à son cœur: joignant aux douces qualités de son caractère, une solide instruction et la pratique des plus belles vertus, elle réussit à imprimer les plus heureuses impulsions à ceux qu'elle aimait tendrement, et leur reconnaissance suffisait entièrement à sa belle âme; cédant toujours à sa bonté, elle avait consenti depuis quelques années à vivre avec une sœur qu'elle avait élevée pour ainsi dire dès le berceau et qui la révérait; elle désirait ainsi d'en continuer la félicité. Les enfants de celle-ci recevaient encore les bienfaits des conseils sages et amiteux de Mademoiselle E. Hazeur, lorsqu'une maladie soporeuse et courte vint mettre un terme à des jours si dignement employés; elle succomba le 22 de ce mois, âgée de 57 ans, en emportant les regrets éternels des parents que sa présence avait constamment charmée, et de ses amis qui toujours attachèrent un prix infini à sa société.

Une vie caractérisée par des traits d'une sensibilité aussi profondément généreuse, de courage, autant soutenu, de moralité aussi élevée, mérite d'être connue et d'être signalée comme un exemple rare et digne de vénération.

ETAT CIVIL DE LIEGE, du 24 juin.

Naissances: 2 garçons, 2 filles.

Mariage 1, savoir: Entre Frédéric Mouton, menuisier, faubourg St-Gilles, et Paschale Pieltain, marchande, place Saint-Paul.

Décès: 1 garçon, 2 filles, 1 homme, 1 femme, savoir: Jean Michel Sarton, âgé de 44 ans, négociant, rue Pont d'Avroy, époux de Marie Ailid Josephine Hocka. — Marie Jeanne Roufosse, âgée de 52 ans, domestique, rue sur Meuse.

SPECTACLE. — Dimanche 27, la Muettes des Pyrénées, vaudeville en 2 actes, à grand spectacle; chœurs, combats etc., suivi du Mari de cinq ans, ou la Noce pour rire, vaudeville en 1 acte mêlé de danses. Le spectacle sera terminé par les Rendez-vous Bourgeois, opéra comique en 1 acte, paroles d'Hoffman, musique de Nicolo. Incessamment la clôture. On commencera à 6 heures 1/2.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le bureau du juge de paix des quartiers Sud-Ouest de la ville de Liège, est transféré rue St-Jean-en-Île, n° 794. 496

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Lundi prochain vingt-huit juin courant, aux onze heures du matin, sur la place du grand Marché de la ville de Liège, il sera procédé à la vente, au plus offrant et dernier enchérisseur, de MEUBLES et EFFETS, consistant en tables, chaises, bois de lit, tables de nuit, coffres de nuit, commodes et autres objets trop longs à détailler; le tout argente comptant et autres objets trop longs à détailler: le tout argente comptant  
A. H. CLASEN, huissier. 506

Le syndic provisoire à la FAILLITE de N. D. J. JAUMENNE, porté à la connaissance des intéressés que le tribunal de HUY jugeant consulairement, a par son jugement du seize juin courant accordé un nouveau délai de deux mois, aux créanciers en retard pour produire et faire vérifier leurs créances. — Huy, le 17 juin 1830. L. J. HEPTIA. 503

L'Administration communale de JUPILLE arrondissement et province de LIEGE, dûment autorisée par la noble et très-honorable députation des états de la province de Liège rendra au moins offrant, mardi vingt-neuf juin 1830, à deux heures de relevée, à la Maison Commune près l'église, l'entreprise des Réparations à faire à un canal au centre de la commune et aux ponts. 495

SYNDICAT D'AMORTISSEMENT.

Administration des domaines, routes, canaux, etc. — 5<sup>e</sup> Ressort

Province de Liège. — Il sera procédé, le lundi vingt-huit juin mil huit cent trente, à dix heures du matin, en présence de M. l'inspecteur en chef des domaines, et de M. l'agent du domaine, à Liège, dans une des salles du Palais de justice, pardevant M<sup>e</sup> PARMENTIER, notaire royal en cette ville, à l'adjudication des Travaux et Fournitures à faire en mil huit cent trente, et jusqu'au trente-un mars mil huit cent trente-un, pour l'entretien de la partie de la route de première classe, n° 2, comprise entre la maison Tahet, à Beaufays, et un point situé un peu au delà de la maison commune de Theux.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges, dans les bureaux de MM. les agens du domaine, à Liège et à Verviers; en l'étude du notaire susmentionné; et dans les bureaux de l'administrateur sousigné.

Liège, le 29 mai 1830.  
L'administrateur des domaines, routes, canaux, etc.; du 5<sup>e</sup> ressort, Ferdinand-DEL MARMOL. 267

Très-grande et très-commode maison à louer entière ou par appartement, avec jardin, jouissant d'une vue fort agréable sur la Meuse et la Boverie, puits, citerne, pompes, cabinet de bains, etc., etc. S'adresser derrière St-Jacques, n° 482 bis.

DÉPOT DE PERCHES DE SAPINS pour toits et autres usages, à VENDRE, déposés dans la Cour de l'ancienne Caserne, au Pont-Maguin, à Liège. S'y adresser. 450

Le S<sup>r</sup> COLLARD, tenant l'hôtel des étrangers, près du Pont de la Rochette, à CHAUDFONTAINE, prévient le public qu'il a à LOUER des CHAMBRES commodes et bien meublées; il espère, par les soins qu'il apportera à son établissement; et surtout par ses prix modérés, satisfaire les personnes qui lui feront l'honneur de descendre chez lui.

Il y aura, pendant toute la saison, table d'hôte à 4 1/2 heure. On y trouvera bon vin et table bien servie. 464

BELLE VENTE DE RENTES.

Lundi, 28 juin 1830, aux 2 heures de relevée, M<sup>e</sup> PAQUE, notaire royal à Liège, procédera à la vente aux enchères publiques, pardevant M. BOUHY, juge-de-peace des cantons Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau, rue Plattes-Pierres, n° 693, les rentes dont la désignation suit :

1<sup>er</sup> Lot. — Une rente de 56 florins P.-B., due par Mme. V<sup>e</sup> Van Haren, de St-Trond.

2<sup>me</sup> Lot. — Une rente de 29 florins 87 cents, due par M. Michel Rocour, négociant, rue Entre-deux-Ponts, Outre-Meuse, à Liège.

3<sup>me</sup> Lot. — Une rente de 22 florins 97 1/2 cents, due par M. Joseph Leboutte, de Liège.

4<sup>me</sup> Lot. — Une rente de 7 florins 47 cents, due par M. Jean Pierre Chevron, de Liège.

5<sup>me</sup> Lot. — Une rente de 20 florins 30 cents et une de 2 fls. 87 cents, due par M. Joseph Dawans, de Lize, commune de Seraing-sur-Meuse.

6<sup>me</sup> Lot. — Une rente de 6 dalers, due par Hubert Dardessinne et consors, de Theux.

Une de 4 florins 36 1/2 cents, due par Jean Pierre Godet, de Theux.

Une de 8 florins 4 cents, due par Daniel Caro, de Theux.

Une de 13 florins 78 1/2 cents, due par la V<sup>e</sup> Nicolas Moxhet, de Theux.

7<sup>me</sup> Lot. — Une rente de 26 florins 51 cents, due par Joseph Drienne et consors, de Liège.

Une rente de 86 cents, due par Pierre Ledent, de Pansy.

Une rente d'un florin 15 cents, due par Lambert Cornet, de Pansy.

Une rente de 72 cents, due par Thomas Wilmotte, de Liège.

8<sup>me</sup> Lot. — Une rente de 198 florins 15 1/2 cents, au capital de 6605 florins 13 cents, due par Mme. de Clercx, de Waroux, et Mme. Degrady, de la Neuville.

9<sup>me</sup> Lot. — Une rente de 5 florins 60 cents, due par la veuve Damry, épouse Duchesne, de Liège.

Une de 8 florins 40 cents, due par Pierre Gardisseur, de Hognoul.

Une de 6 florins 46 cents, due par André Henin et consors, de Barche-en-Pot.

Une de 2 florins 87 cents, due par Lambert Bellis, de Voroux.

10<sup>me</sup> Lot. — Une rente de 44 florins 47 1/2 cents, due par les époux Jean Claes, de Montenack.

Une autre de 6 florins 1 1/2 cents, due par la veuve Rogy, d'Ans.

Une autre de 5 florins 2 1/2 cents, due par André Chevaux, d'Embourg.

11<sup>me</sup> Lot. — Une rente de 91 florins 90 cents, due par MM. de Libert de Beaufraipont, au capital de 2297 florins 44 cents.

12<sup>me</sup> Lot. — Une rente de 84 dalers, due par Simon Derkenne, de Melin.

13<sup>me</sup> Lot. — Une rente de 982 litrons 72 dés épeautre, due par Jean Spiroux et consors, de Grivegnée.

14<sup>me</sup>. — Une rente de 245 litrons 68 dés épeautre, due par Jean-Louis et Marie Freson, d'Alleux.

Une rente de 245 litrons 68 dés épeautre, due par Bastin Servais et consors, d'Ans.

15<sup>me</sup> Lot. — Une rente de 25 florins 60 1/2 cents, due par M. et Mlle. Plumans, de Liège.

Une autre de 7 florins 75 cents, due par Antoine Hollogne, de Diepenpol.

Les titres de propriété et conditions de cette vente sont déposés en l'étude dudit notaire PAQUE, rue Souverain-Pont, à Liège.

VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Jeudi, 8 juillet 1830, à trois heures de l'après-midi, chez le sieur Antoine Galand, près de l'église à GRACE, les enfants, majeurs de feus Gerard Thyry et de Marie Catherine Grisard, et les tuteurs des mineurs à ce dûment autorisés, feront exposer en vente publique, devant M. le juge de paix du canton de Hollogne-aux-Pierres, par le ministère du notaire BER-NARD, les IMMEUBLES suivants :

1<sup>er</sup> Lot. — Une grande maison, étable, remise, fournil, puits et dépendances, avec 109 perches de jardin et vergers, situés à Grâce, sur la chaussée y joignant du midi.

2<sup>e</sup> Lot. — Un moulin à vent, accessoires et dépendances, avec environ 43 perches de jardin et verger y attenant, joignant du midi au lot précédent.

3<sup>e</sup> Lot. — La moitié d'une terre en labour, plantée d'arbres fruitiers, contenant en totalité 78 perches, attenant au lot précédent.

4<sup>e</sup> Lot. — L'autre moitié de cette terre. S'adresser, pour connaître les conditions de la vente, au juge de paix et notaire prénommés. 494

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

Sur deux belles MAISONS situées en ville, vendues par procès-verbal reçu par M<sup>e</sup> PARMENTIER, notaire, le 24 juin courant.

1<sup>o</sup> La maison près la porte Saint-Léonard, n° 621, consistant en deux quartiers séparés, ayant de grands greniers et vastes caves sur le fonds, cour, jardin et dépendances, a été ADJUGÉE, moyennant le prix de 7560 florins sous la déduction de 1723 florins capital de 59 florins 69 cents de rente, dont on continue le service.

2<sup>o</sup> Et la maison devant Saint-Thomas, en face de la douane, portant le n° 282, avec deux autres bâtiments en dépendant, ayant leur entrée rue de la Chaîne, a été VENDUE pour la somme de 4262 florins 50 cents, en diminution de 1257 florins 83 cents, montant de deux capitaux de rentes assises sur ladite maison et dépendances.

Il est facultatif d'enchérir d'un 4<sup>o</sup>, sur ces deux prix en tout ou partie, par acte à passer devant ledit notaire jusqu'inclus le 2 juillet prochain. 500

A VENDRE un Tilbury n'ayant pas servi, et une Voiture d'enfant. S'adr. chez Thonon, peintre, n° 50, sur la Fontaine.

A VENDRE quai de la Sanvinière, n° 816, une belle et bonne DEMI-FORTUNE avec chaise derrière pour domestique.

A VENDRE en très-bon état une grande PORTE cochère, en bois, avec attique et tous ses ferremens et encadrement en pierres avec socles et bornes. S'adresser rue Mont Saint-Martin, n° 929. 201

Une SERVANTE sachant faire un peu de cuisine et munie de bons certificats, peut se présenter rue Hors-Chateau, n° 481.

Une FILLE d'un âge mûr, DESIRE se PLACER dans une maison tranquille. S'adresser rue du Pot d'Or, n° 699.

COMMERCE.

Bourse de Londres, 22 juin, à une heure. — Consolidés 92 3/4 à 7/8. — En compte 92 3/4 à 0/0. — Réduits 91 3/4 à 0/0. — Brésiliens 00 0/0 à 0 0/0. — Colombiens 23 3/8 à 00 0/0. — Grecs 37 3/4 à 00 0/0. — Mexicains 37 1/4 à 3/4 00. — Portugais 61 3/4 à 00 0/0. — Russes 109 1/2 à 000. — Espagnols 00 0/0 à 0/0.

Bourse de Paris du 22 juin. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 104 fr. 00 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 mars. 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830. 77 fr. 95 c. — Actions de la banque, 1880 fr. 00 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 85 5/8 — Emprunt d'Haïti, 490 fr. 00 c.

Bourse d'Amsterdam du 23 juin. — Dette active, 64 1/2. — Idem différée 4 1/2 1/2. — Bill. de ch. 30 5/8. — Syndicat d'amortissement 4 1/2, 100 1/2. — Rente remb. 2 1/2, 99 5/8. — Act. Société de comm. 94 N. — Russ. Hpp. et C<sup>o</sup> 5, 404 1/8. Dito ins. gr. li. 72 0/0. — Dito C. Ham. 5, 104 7/8. — Dito em. à L. 5, 402 0/0. — Danois à Londres 73 0/0. — Ren. fr. 3 %, 78 15/16. — Esp. H 5 1/2, 00 0/0. Dito à Paris, 46 1/8. — Rente perpét. 00 0/0 00. — Vienne Act. Banq. 400 1/2. — Métall., 97 0/0. — A Rot. 1<sup>re</sup> l. 00. 0/0. — Dito 2<sup>e</sup> l. 412 00. — Lots de Pologne 410 000 0/0 00. — Naples Falconet 5, 82 1/2. — Dito Londres 95 N. 00 000. — Brésilienne 73 1/4. — Grecs 35 3/4. — Perp. d'Amst., 70 3/8.

Bourse d'Anvers du 24 juin. — Cours des Effets des P.-B.

Dette active,	2 1/2 d'intérêt,	64 A
Obl. syndicat,	4 1/2	000 0/0
Dette dom.,	2 1/2	99 1/4
Act. S. Com.,	4 1/2	00 0/0
Dette act.,	5	108 1/4 A
idem différée,		48

Changes.	à courts jours	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	514 p.	A	1 5/8 p. A
Londres.	12 15	12 10	12 5
Paris.	47 7/16	47	46 7/8 à 45 1/16
Francfort.	35 7/8	A 35 1/16	A 35 7/16
Hambourg.	35 1/16	34 13/16	34 1/16
Escompte 4 1/2 à 5 p. 0/0.			

H. LIGNAC, impr. du Journal, place du Spectacle, à Liège.